



Dossier de mariage chez le procureur

Par **Alyadhm**, le **15/01/2018** à **01:12**

Bonjour,rnrnJe suis française, en couple avec un tunisien. Nous avons décidé de nous marier, tout était prévu et la date était prise mais 1 semaine avant le mariage, nous avons reçu un courrier du procureur qui réclamait une enquête, dit qu'ils ont des doutes sur le mariage. Donc, rdv gendarmerie, audition et tout et aujourd'hui, nous sommes le 14 janvier 2017, on aurait dû avoir une réponse et toujours rien ? Je panique. Je dois faire quoi ? Cela vous est déjà arrivé ?rnrnMerci.

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2018** à **04:42**

BonjourrnrnSans information d'une opposition au mariage par le procureur vous pouvez vous marier. rnPour s'opposer à un mariage le procureur doit obtenir des indices sérieux laissant présumer que le mariage est susceptible d'être frauduleux. Pas si évident que cela...rnrnEn cas d'opposition (je rappelle que pour l'instant rien ne l'indique), il sera alors nécessaire de saisir le Tribunal de Grande Instance afin de solliciter la mainlevée de l'opposition à mariage.rn rnRestant à votre disposition